

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair**1. Identification du produit et de l'entreprise**

Nom du produit : Air comprimé	Nom commercial : Air comprimé
Usage du produit : Nombreux	
Nom chimique : Air comprimé	Synonymes : Air comprimé, air synthétique, air reconstitué, air médical, air USP
Formule chimique : N ₂ et O ₂ , en mélange	Famille chimique : Sans objet
Téléphone : Urgence : 1-800-363-0042	Fournisseur/fabricant : Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 Téléphone : 905-803-1600 Télécopieur : 905-803-1682

Veillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas de déversements, de fuites, d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Identification des risques**Vue d'ensemble des urgences**

DANGER! Gaz haute pression.

VOIES D'EXPOSITION : Non disponible.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

INHALATION : Aucun effet prévu.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun effet prévu.

ABSORPTION CUTANÉE : Aucun effet prévu.

INGESTION : Ce produit est un gaz à température et pression normales. Aucun effet prévu.

CONTACT AVEC LES YEUX : Aucun effet prévu.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Aucun.

AUTRES EFFETS DE LA SUREXPOSITION :

Aucun effet prévu.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

Aucun effet prévu.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

3. Composition et renseignements sur les ingrédients

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (% par mole)
Air	132259-10-0	100

4. Premiers soins

INHALATION :

Aucune.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Aucun.

INGESTION :

Aucune.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Aucun.

AVIS AU MÉDECIN :

Aucun

5. Mesures de lutte contre les incendies

INFLAMMABLE : Non **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Sans objet

AGENT D'EXTINCTION :

Agent comburant. Peut accélérer la combustion. Ce mélange ne peut pas s'enflammer. Utiliser les moyens appropriés pour les incendies des environs.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Aucun.

PROTECTION DES POMPIERS :

ATTENTION!

Gaz haute pression. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, et retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Fermer la source de la fuite si cela ne pose aucun risque.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Agent comburant. Peut accélérer la combustion. Risque d'incendie ou d'explosion au contact des matières inflammables. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Les vapeurs sont extrêmement irritantes. Tout contact avec la peau et les yeux peut provoquer des brûlures. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température dépassant 52°C. Se reporter au point «Incompatibilité» à la Section 10. La plupart des contenants sont dotés d'un dispositif de sécurité conçu pour évacuer les contenus s'il y a exposition à des températures élevées.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les bouteilles.

SENSIBILITÉ DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES :

Sans objet.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et l'équipement complet de lutte contre les incendies.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par volume) :

INFÉRIEURE : Sans objet. **SUPÉRIEURE :** Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR :

Sans objet.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :

Sans objet.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE REJET :

Protection personnelle

ATTENTION! Arrêter le débit s'il n'y a pas de danger.

Précautions environnementales :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, contacter votre fournisseur pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique anti-étincelles et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex., une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres oxydants d'au moins 6 m ou installer une cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir une hauteur minimale de 1.5 m et présenter un indice de résistance au feu d'au moins une demi-heure. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches «Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue» dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'utilisation d'un équipement électrique antidéflagrant est obligatoire. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe 1. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

AUTRE CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz haute pression. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. **Peut accélérer la combustion.** Garder les huiles et les graisses à bonne distance. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.** Lorsque des gaz comprimés sont utilisés à proximité ou dans des endroits où des travaux de soudage électrique sont effectués, ne jamais relier les bouteilles à la masse. Les bouteilles pourraient être endommagées par l'arc de soudage électrique.

Utilisation lors de travaux de soudage et de coupe. Lire et comprendre les directives du fabricant, ainsi que l'étiquette apposée sur le produit. Demander à votre fournisseur de produits de soudage un exemplaire gratuit du petit guide de sécurité de Praxair n° P-2035 intitulé *Précautions et pratiques sécuritaires pour le chauffage, la coupe et le soudage au gaz*, ou des publications de sécurité préparées par d'autres fabricants. Pour plus de détails, se procurer la norme ANSI Z49.1, *Safety in Welding, Cutting, and Allied Processes*, publiée par l'American Welding Society, ou visiter le site Internet de l'OSHA à l'adresse <http://www.oshaslc.gov/SLTC/weldingcuttingbrazing/>.

Les arcs et les étincelles peuvent enflammer les matières combustibles. Éviter les risques d'incendie. Pour de plus amples renseignements, se procurer la norme NFPA 51B, *Standard for Fire Prevention During Welding, Cutting, and Other Hotwork*, publiée par la National Fire Protection Association. **Éviter tout amorçage de l'arc sur la bouteille.** Le défaut créé par la brûlure de l'arc peut provoquer l'éclatement de la bouteille.

Utilisation en plongée sous-marine. L'utilisation de ce produit en plongée sous-marine doit être évaluée par une personne possédant de l'expérience dans l'utilisation de mélanges gazeux en plongée sous-marine, ou sous la supervision de cette dernière. Cette personne doit savoir *comment* le produit sera employé, sa fréquence, sa durée et ses effets d'utilisation, les dangers et effets secondaires liés à son utilisation, ainsi que les précautions à prendre pour les éviter ou les contrôler.

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation du produit, consulter la brochure **NFPA 55 : Standard for the Storage, Use and handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders**, publiée par la *National Fire Protection Association*.

Voir aussi la publication P-14-153 de Praxair, *Guidelines for Handling Gas Cylinders and Containers*. Disponible auprès de votre fournisseur local.

8. Prévention contre l'exposition / protection personnelle

INGRÉDIENTS	NUMÉRO CAS	DL₅₀ (espèces et voies)	CL₅₀ (rat, 4 h)	Limites d'exposition
Air	132259-10-0	Sans objet.	Sans objet.	Aucune établie.

PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ (DIVS) :**MESURES D'INGÉNIERIE/VENTILATION :**

VENTILATION LOCALE : Aucun confinement spécial requis.

MÉCANIQUE (général) : Aucun confinement spécial requis.

SPÉCIALE : Aucune.

AUTRE : Aucune.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Aucune requise.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants de travail lors de la manutention des bouteilles.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme courante CSA Z94.3, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures.

Choisir en conformité avec la norme courante Z195 de la CSA, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz comprimé	POINT DE CONGÉLATION :	-216,2 °C (-357,2 °F)	pH :	Sans objet
POINT D'ÉBULLITION :	-194,3°C (-317.7 °F)	PRESSION DE VAPEUR :	Sans objet.	POIDS MOLÉCULAIRE :	28,975 g/mole
DENSITÉ RELATIVE LIQUIDE (eau=1)	Sans objet.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Sans objet.		
DENSITÉ RELATIVE VAPEUR (air = 1)	1,00 g/ml	VITESSE D'ÉVAPORATION : (acétate butylique = 1) :	Sans objet.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR :	0,0012 g/ml	MATIÈRES VOLATILES EN % VOLUME	100 %	SEUIL D'ODEUR :	Inodore
APPARENCE ET ODEUR :	Incolore. Inodore.				

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ : Le produit est stable.

CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE : Non disponible.

INCOMPATIBILITÉS (matières à éviter) : Matières combustibles et inflammables.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucun.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucune.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Aucune connue.

11. Renseignements toxicologiques

EFFETS AIGUS : Sans objet. Le procédé de soudage peut générer des fumées et des gaz toxiques (voir la section 16).

RÉSULTATS DES ÉTUDES :

12. Renseignements écologiques

Aucun effet néfaste sur l'environnement. Ce produit ne contient aucun produit chimique de Classe I ou II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Information relative au transport

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :	Air comprimé	
CLASSE DE DANGER : CLASSE 2.2 : Gaz ininflammable, et non toxique.	N° D'IDENTIFICATION : UN1002	QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.
ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :	Gaz ininflammable et non toxique	
PLAQUE (si exigée) :	Gaz ininflammable et non toxique	

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*, et la FTSS contient tous les renseignements requis par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SIMDUT (Canada) : CLASSE A : Gaz comprimé

Ce produit est consign  dans la liste int rieure des substances (LIS).

R glementations internationales :

EINECS Non disponible.

DSCL (CEE) Ce produit n'est pas class  conform ment aux r glementations de l'UE.

Listes internationales : Aucun produit n'a  t  trouv .

16. Autres renseignements**M LANGES :**

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liqu fi s sont m lang s, leurs propri t s dangereuses peuvent se combiner et cr er d'autres dangers impr vus. Obtenir et  valuer les renseignements de s curit  pour chaque composant avant de proc der au m lange. Consulter un hygi niste industriel ou d'autres personnes comp tentes au moment de faire l' valuation de la s curit  du produit fini. Se rappeler que les gaz et liquides poss dent des propri t s pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYST ME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :**CLASSIFICATIONS HMIS :**

SANT�	0
INFLAMMABILIT�	0
DANGER PHYSIQUE	2

RACCORS NORMALIS S AUX  . -U. ET AU CANADA :

  FILETS : CGA-346 (m dical), CGA-590 (industriel)

ROBINETS   ERGOTS : CGA-950 (m dical)

ULTRA-HAUTE INT GRIT  : Non disponible

RACCORDEMENT :

Utiliser les raccords CGA appropri s. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalis s mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-apr s.

Demander   votre fournisseur la documentation de s curit  gratuite de Praxair dont il est question dans cette FTSS et sur l' tiquette de ce produit. Pour un compl ment d'information sur ce produit, demander les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221 Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, t l phone (703) 788-2700, t l copieur (703) 961-1831, site Web : www.cganet.com.

AV-1	Safe Handling and Storage of Compressed Gas
G-7.1	Commodity Specification for Air
P-1	Safe Handling of Compressed Gases in Containers
V-1	Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7	Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
---	Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Praxair demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique sant -s curit  et de se familiariser avec les donn es sur les dangers et la s curit . Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employ s, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et   la s curit , (2) transmettre cette information   tout acheteur du produit et (3) demander   tout acheteur d'aviser ses employ s et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et   la s curit  de ce produit.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS :

DATE : 15-Oct-2013

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : 905-803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaires de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé - sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce figurant dans le présent document sont des marques de commerce ou des marques déposées qui sont la propriété de leur détenteur respectif.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario) L5B 1M2